

Organisation du retour à domicile des femmes enceintes, des mères et des nouveau-nés pendant la période de la pandémie COVID -19

Les recommandations de bonnes pratiques HAS du 31 Mars 2020 sont sur le site de la SFN : <https://www.societe-francaise-neonatalogie.fr/>

- Réponses rapides dans le cadre de COVID19- continuité du suivi des femmes enceintes : https://f4ed7074-25ed-461c-8cf3-ddd4393f43e2.filesusr.com/ugd/d8ff38_41ad4cfe011f4c268dd00f65b696f98f.pdf
- Réponses rapides dans le cadre de COVID19- continuité du suivi postnatal des femmes et de leur enfant https://f4ed7074-25ed-461c-8cf3-ddd4393f43e2.filesusr.com/ugd/d8ff38_a666d4f3c7a7414494eac46a80c4ca31.pdf
- Fiche de suivi Nouveau-né (mère COVID +) : https://f4ed7074-25ed-461c-8cf3-ddd4393f43e2.filesusr.com/ugd/d8ff38_2856de79a3cf407c954cc23e92f7f287.pdf
- PMSI : repérage des séjours MERE COVID 19 (+) et NOUVEAU-NE né de mère COVID19 (+) : https://f4ed7074-25ed-461c-8cf3-ddd4393f43e2.filesusr.com/ugd/d8ff38_520248c2634f45bb97e2bc5121b9571b.pdf
- SFN -Recommandations VIT K : [https://www.perinatalite-occitanie.fr/doc/SFN Reco vitamine K maj 2015.pdf](https://www.perinatalite-occitanie.fr/doc/SFN_Reco_vitamine_K_maj_2015.pdf)

Rappels pour l'Occitanie :

Lors d'une sortie précoce selon les critères de la HAS : https://www.has-sante.fr/jcms/c_1290110/fr/sortie-de-maternite-apres-accouchement-conditions-et-organisation-du-retour-a-domicile-des-meres-et-de-leurs-nouveaux

- ✓ Informer la patiente de la nécessité d'un lien avec une sage-femme
 - ✓ Organiser la prise en charge avec une sage-femme libérale selon les recos de la HAS
 - Listing des sages-femmes libérales disponibles en Occitanie réalisé par L'URPS SF : <https://drive.google.com/drive/folders/1tSB7ZmfkvOvK8rz9IP38hMqv2HV6-QIT>
 - Ou appel à l'Association Régionale pour le Suivi Périnatal (ARSP) en Occitanie Ouest qui assurera le suivi :
 05 4 65 78 85
- ou Fax : 05 32 00 12 94

Si la patiente décide d'une sortie avant 48h malgré vos recommandations, il vous faut sécuriser le suivi à domicile :

- Organiser la prise en charge avec une sage-femme (cf ci-dessus)
- Remettre le carton de Guthries et des lancettes à la patiente avec une enveloppe (pas nécessairement celle en T qui servait pour la voie postale) (réalisation du Guthrie possible à 48h de vie, mais jamais avant ce délai, ni après le 4ème jours).
- Donner un RV avec le pédiatre ou le médecin traitant pour un examen avant J8 : <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1EVeEfAOedDUcs6EeU70B4z0Jdq8EPqKAyM7DrzLeYel/edit#gid=0>
- Réaliser une prescription de VIT K pour J3 (cf reco ci-dessus)
- Tracer les informations données à la patiente en cas de sortie contre avis médical

Les praticiens libéraux :

- ✓ Ont à disposition une fiche contact d'un interlocuteur en établissement : https://www.perinatalite-occitanie.fr/fiches_covid_etabl.html
- ✓ Si le test de Guthrie est réalisé en ville : Les sages-femmes libérales/ médecins ont la **responsabilité** de porter le buvard vers une maternité ou un centre hospitalier ayant une maternité. Toutes les maternités de la région Occitanie sont en lien avec le Centre régional du dépistage Néonatal (Toulouse ou Montpellier). La voie postale est à proscrire le temps de l'épidémie, les bureaux de postes n'achèment plus le courrier de façon sécurisé
- ✓ Lien vers les signes cliniques d'alertes devant faire suspecter une des maladies dépistées par le Guthrie : <https://www.cnsf.asso.fr/les-difficultes-dacheminement-des-guthrie-impose-plus-de-vigilance-clinique-dans-la-prise-en-charge-des-nouveau-nes/>
- ✓ Conseils de prise en charge d'un nouveau-né dont la mère est porteuse du COVID 19_Fiche RPO : https://www.perinatalite-occitanie.fr/doc/202004_PEC_NNV_MERE_COVID19
- ✓ Consignes à destination des familles auprès des familles dont la mère est asymptomatique et non connue porteuse du COVID 19 : https://www.perinatalite-occitanie.fr/doc/202004_Consignes_Parentales
- ✓ Une supplémentation en VIT K doit être faite à J3 selon prescription et tracée dans le carnet de santé de l'enfant
- ✓ Un soutien psychologique à destination des professionnels et des parents en Occitanie est possible : https://www.perinatalite-occitanie.fr/doc/202004_Soutienpsy.pdf

NB : Ces données et les liens afférents sont susceptibles de changer en fonction du contexte épidémiologique.